



NOTIFICATION D'UN ACCORD COMMERCIAL RÉGIONAL

ACCORD SUR LE COMMERCE DE MARCHANDISES DE L'ASEAN (ATIGA)

1. Membre(s) adressant la notification: Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
2. Date de la notification: 31 août 2021
3. Notification au titre: <input checked="" type="checkbox"/> de l'article XXIV:7 a) du GATT de 1994 <input type="checkbox"/> de l'article V:7 a) de l'AGCS <input type="checkbox"/> du paragraphe 4 a) de la Clause d'habilitation
4. Parties à l'accord: Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
5. Date de signature: 26 février 2009
6. Date(s) d'entrée en vigueur: 17 mai 2010
7. Description succincte de l'accord: L'Accord sur le commerce de marchandises de l'ASEAN (ATIGA) fournit le cadre juridique à l'ASEAN pour la mise en place de la libre circulation des marchandises dans la région. L'accord s'appuie sur l'Accord sur le tarif préférentiel commun effectif (CEPT) et incorpore des engagements en matière de transparence, de notification et de facilitation des échanges pour favoriser la poursuite de l'approfondissement des engagements entre les États membres de l'ASEAN. L'ATIGA remplace les accords de l'ASEAN antérieurs indiqués dans l'Annexe 11 de l'ATIGA: Liste des accords remplacés au titre de l'Article 91 de l'ATIGA, paragraphe 2.
8. Le texte et les listes, annexes et protocoles y relatifs sont: <input type="checkbox"/> communiqués au Secrétariat de l'OMC (format électronique) <input checked="" type="checkbox"/> accessibles par le (les) lien(s) Internet officiel(s) ci-après: http://agreement.asean.org/media/download/20140119034633.pdf https://asean.org/asean-trade-in-goods-agreement-atiga/